

ANNEXE 1



BAREMES D'HONORAIRES 2026

Prix de vente	Mandat Simple	Mandat Exclusif
< 39 000€	FORFAIT DE 3000€	FORFAIT DE 2700€
DE 40 000€ A 119 999.00€	7%	6.5%
DE 120 000€ A 299 999.00€	6.5%	6%
>300 000€	5.5%	5%

MANDAT DE RECHERCHE : Dans le cadre d'un mandat de recherche les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sur le même barème que celui précisé ci-dessus et calculés sur le prix net vendeur.

MANDAT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER : Dans le cadre d'un mandat pour les professionnels de l'immobilier (hors SCI) les honoraires sont fixés à 4.5% TTC avec un minimum de 4 mandats par an.

CESSION DE DROIT AU BAIL & CESSION DE FONDS DE COMMERCE : les honoraires sont fixés à 10% TTC du montant de la cession à partager par moitié entre le cédant et le cessionnaire avec un minimum de 6500€ TTC.

Non inclus : frais d'expertise et/ou de métrage, recherche de présence d'amiante/plomb obligatoire dans le cadre de disposition de la loi du 18/06/1997 (loi Carrez), diagnostic Performance Energétique, diagnostique électrique, diagnostique gaz ou tout autre diagnostique.

Par exemple pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.